

POPULATION ET TRAVAIL

Dynamiques démographiques et activités

*Colloque international d'Aveiro
(Portugal, 18-23 septembre 2006)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France)
<http://www.aidelf.org> – Courriel : aidelf-colloque2006@ined.fr

L'articulation famille-emploi en Europe méditerranéenne : dimension spatiale versus dimension sociale

Muriel MOISY

Cerpos / Forum Laedix (Université Paris X Nanterre)

Depuis les années 1980, la question de l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle a fait l'objet de nombreuses études comparatives en Europe. Celles-ci ont surtout privilégié l'approche sociétale et concluent à l'existence de grands modèles supranationaux. Selon ces études, ces modèles se différencieraient notamment par le degré d'avancement vers l'égalité des sexes dans la sphère privée et sur le marché du travail mais aussi et surtout par les orientations institutionnelles qui transparaissent à travers les politiques familiales, d'emploi, d'éducation ou de logement. Parmi ces modèles, il en est un reconnu plus tardivement, sous l'effet croisé d'une faible présence des femmes dans l'activité salariée et d'un support institutionnel qualifié de « résiduel » : le modèle méditerranéen. Dans cet article, nous nous interrogeons sur la représentativité de cet ensemble entre et au sein des pays qui le composent. Peut-on parler d'un modèle homogène en Europe du Sud ou bien existe-t-il une juxtaposition de configurations et dans ce cas, quels sont les déterminants de cette hétérogénéité ? Cette question mérite d'être posée. Certes, le contexte institutionnel, perçu comme l'un des facteurs principaux à la définition de ces modèles, légifère en principe de façon uniforme pour l'ensemble des citoyens d'un pays mais les facteurs sous-jacents au degré d'avancement vers l'égalité des sexes diffèrent eux selon le contexte socio-économique et culturel. C'est pourquoi nous souhaitons introduire les dimensions spatiale et sociale. La dimension spatiale est appréhendée ici dans une double perspective nationale et régionale. Il s'agit d'observer dans quelle mesure le contexte régional et notamment les opportunités socio-économiques locales interfèrent dans les modèles d'articulation et peuvent remettre en cause la prégnance des Institutions. La dimension sociale est abordée sous l'angle du profil socio-économique des individus enquêtés (leur niveau d'éducation et/ou leur statut d'activité sur le marché du travail).

Dans cette étude, nous avons centré l'analyse autour de l'entrée en maternité et de l'agrandissement de la famille. Si la question de l'articulation entre la famille et l'emploi se pose dès l'entrée en vie adulte avec des choix scolaires, professionnels et familiaux qui orientent les carrières familiale et professionnelle des conjoints, c'est l'arrivée du premier enfant qui redistribue les responsabilités familiales et professionnelles de chacun et pose les enjeux de la conciliation famille-emploi. Or, ces enjeux prennent un relief particulier dans une région de l'Europe où les niveaux de fécondité, bien qu'inscrits dans une tendance à la hausse depuis le début des années 2000, restent faibles.

Cette étude porte sur la population féminine âgée de 25-39 ans. Elle se concentre sur trois pays d'Europe du Sud, le Portugal, l'Espagne et l'Italie et quelques régions issues de ces pays¹. L'analyse empirique s'appuie sur des données des volets démographique et économique de l'Enquête sur les Forces de Travail (E.F.T.) d'Eurostat pour la période 1992-1999. De par sa structure, cette enquête nous permet d'appréhender les interactions entre les sphères familiales et professionnelles d'un point de vue transversal. En outre, grâce à l'incorporation d'une

¹ Concernant le cadre géographique, il est important de préciser ici que seules quelques régions du Portugal, d'Espagne et d'Italie ont pu être intégrées à l'étude : la région Nord du Portugal, la Castille-Leon, la Catalogne et l'Andalousie en Espagne et le Piémont, la Lombardie et l'Émilie-Romagne en Italie. À noter que dans ces régions, le poids des femmes âgées de 25-39 ans dans l'ensemble de la population féminine oscillait en 1995 entre 19,9% en Castille-Leon et 22% dans la région Nord (Portugal).

nomenclature des unités territoriales (NUTS) divisée en trois niveaux (pays, région, province) et à un questionnaire commun dans les pays de l'Union européenne, cette enquête rend possible une analyse comparative à l'échelle inter et infra-nationale. Trois sections composent cet article. Dans la première d'entre elle, nous nous intéresserons au contexte démographique des pays et régions analysés ici en étudiant le calendrier à la première naissance et la taille des familles. Comment l'âge d'entrée en maternité peut-il être appréhendé par les données de cette enquête ? Quel est le calendrier à la première naissance en Europe du Sud ? Est-il marqué par des différences spatiales ou sociales ? Une deuxième section analysera l'effet de l'arrivée du premier enfant et de l'agrandissement de la famille sur les comportements féminins d'activité. Enfin, la troisième section sera consacrée à la contrainte que peut représenter la présence d'enfants en bas âge sur l'activité féminine en lien avec le support institutionnel dans lequel ces contraintes s'inscrivent. Pour cette dernière section, nous nous limiterons au contexte géographique de l'Espagne et des régions espagnoles.

1. Entrée en maternité et taille des familles

1.1 L'entrée en maternité appréhendée à partir des données de l'Enquête sur les Forces de Travail

Si l'entrée en maternité semble, *a priori*, un événement démographique simple à définir et à mesurer, son approche, à partir des données de l'Enquête sur les Forces de Travail, nécessite quelques explications. Le volet démographique de cette enquête ne fournit aucune donnée sur le calendrier de la constitution de la famille. Seuls les âges de la mère, ceux du cadet et du plus âgé des enfants présents dans le ménage sont connus. En outre, le questionnaire comporte une variable intitulée *nombre d'enfants présents dans le ménage* qui est définie comme le *nombre d'enfant(s) de la personne de référence (ou de son conjoint) habitant dans le ménage*. Ainsi, sont recensés les enfants de l'un et/ou l'autre des partenaires à partir du moment où ils vivent avec la personne de référence, le lieu d'habitation primant sur le lien de parenté. Cette information n'est donc pas directement comparable avec les indicateurs de fécondité couramment utilisés en démographie. Un double biais existe. Le premier concerne les enfants qui ont quitté le domicile parental pour diverses raisons : suite à la séparation de leurs parents, pour aller en internat ou continuer leurs études. Le second est du à la présence d'enfants qui ne sont pas ceux de la personne de référence. Il est donc nécessaire de rester prudent et de ne pas faire l'amalgame avec les niveaux de fécondité. Toutefois dans le contexte géographique de notre étude, nous pouvons émettre l'hypothèse que ces biais sont minimisés dans la mesure où les divorces et les recompositions familiales étaient peu fréquents dans les années 1990.

En dehors de cette spécificité, cette variable souffre d'un autre biais lié à la construction du questionnaire. En effet, la question n'est pas posée aux femmes qui ne sont ni chef ni conjointe du chef de ménage, c'est à dire à un groupe que nous pouvons interpréter, dans sa grande majorité, comme des femmes encore domiciliées chez leurs parents. L'absence d'information pour ces femmes pourtant nombreuses dans le groupe d'âges étudié ici, les 25-39 ans, n'est pas sans susciter des interrogations sur l'importance du biais introduit. Néanmoins, au vue de ce que de nombreuses études ont mis en évidence concernant la formation de la famille dans cette région de l'Europe, à savoir un déroulement relativement normé et peu flexible du processus d'entrée en vie adulte² qui survient généralement lorsque les trois formes d'indépendance définies par Galland (2000)³, sont réunies, il semble que l'on puisse raisonnablement considérer ces femmes comme des femmes sans enfant.

² Cf. Livi Bacci, Salvini (2000) ; Flaquer (2000) ; Livi Bacci (2002) ; Holdsworth (1998, 2000) ; Billari, Philipov, Baizan (2001).

³ Galland (2000) définit le concept « d'autonomie complète » comme la combinaison des trois composants « un emploi, un logement à sa charge et le début de la vie commune en couple ».

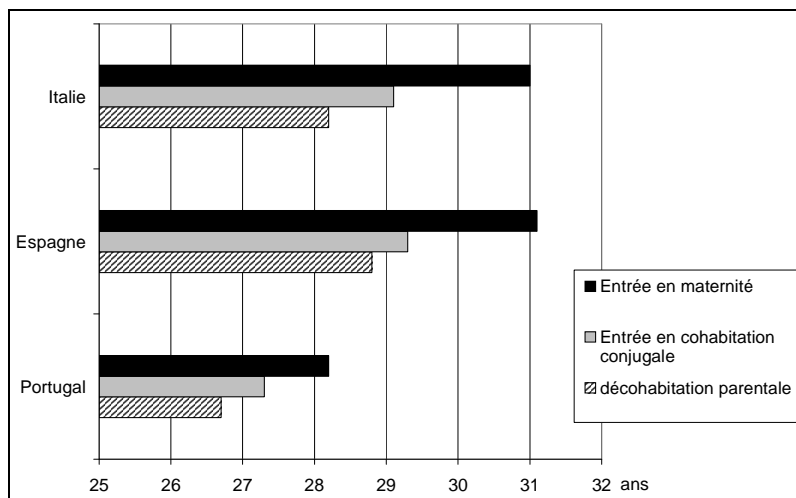
1.2 L'entrée en maternité⁴ : une approche spatiale

L'échelle nationale

À partir de la distribution par âge des femmes ayant au moins un enfant à charge en 1999, nous avons calculé les âges médians à la présence d'un enfant à charge. Ceux-ci s'élèvent à 28,2 ans au Portugal, 31,1 ans en Espagne et 31 ans en Italie. Au sein de l'Europe du Sud, le Portugal présente donc une situation particulière. Pour mieux interpréter ces âges, il est préférable de les inscrire dans le processus d'indépendance. Le graphique 1 ci-dessous présente les âges médians de trois grands événements démographiques qui marquent la transition vers l'âge adulte : la décohabitation parentale, l'entrée en cohabitation conjugale et l'entrée dans la maternité.

Au sein de l'Europe du Sud, on s'aperçoit qu'au moins deux modèles de constitution de la famille se juxtaposent. Au Portugal, l'arrivée du premier enfant, moins tardive, est étroitement liée au départ du domicile parental et à l'installation en couple. Les trois étapes surviennent dans un laps de temps très court (de l'ordre de 1,5 ans).

GRAPHIQUE 1 : AGE MÉDIAN À LA DÉCOHABITATION CONJUGALE, À L'ENTRÉE EN COHABITATION CONJUGALE ET À L'ARRIVÉE DU PREMIER ENFANT (1999, PAR PAYS)



Source : Réalisation personnelle à partir des données 1999 de l'EFT (Eurostat)

En Espagne et en Italie, le processus d'indépendance prend place plus tardivement et s'étend sur une période qui dure environ 2,5 ans. Dans ces deux pays, partir de chez ses parents sous-entend une entrée rapide en cohabitation conjugale. En revanche, bien que l'installation en couple se fasse tardivement, l'arrivée du premier enfant est reportée au-delà des deux premières années de vie de couple.

⁴ Le recours aux expressions « entrée en maternité » ou « calendrier à la première naissance » ou « âge médian à la première naissance » est ici doublement abusif. D'une part, parce qu'il s'agit en fait de la proportion par âge de femmes ayant au moins un enfant à charge, proportion à partir de laquelle nous calculons les âges moyens et médians. Cette remarque vaut aussi pour les autres événements familiaux que sont la décohabitation parentale et l'entrée en cohabitation conjugale présentés ci-après. D'autre part, pour les raisons évoquées dans la section présentant les biais de l'utilisation des données de l'Enquête sur les Forces de Travail. Néanmoins, nous utilisons ces expressions par souci de clarté de la lecture.

L'échelle infra-nationale

Dans quelle mesure, les résultats nationaux décrits précédemment sont-ils représentatifs de ce qui se passe au sein de chacun de ces pays ? Les âges médians à la présence d'un enfant à charge dans les 7 régions observées ici sont présentés dans le tableau 1 ci-dessous.

TABLEAU 1 :-ÂGES MÉDIANS À LA PRÉSENCE D'UN ENFANT À CHARGE (1999, PAR RÉGION)

Régions	Âge médian à la présence d'un enfant à charge
Nord	28,1
Castille-Leon	31,6
Catalogne	30,7
Andalousie	30,3
Piémont	31,9
Lombardie	31,6
Émilie-Romagne	32,6

Source : Calculs effectués à partir des données 1999 de l'EFT (Eurostat).

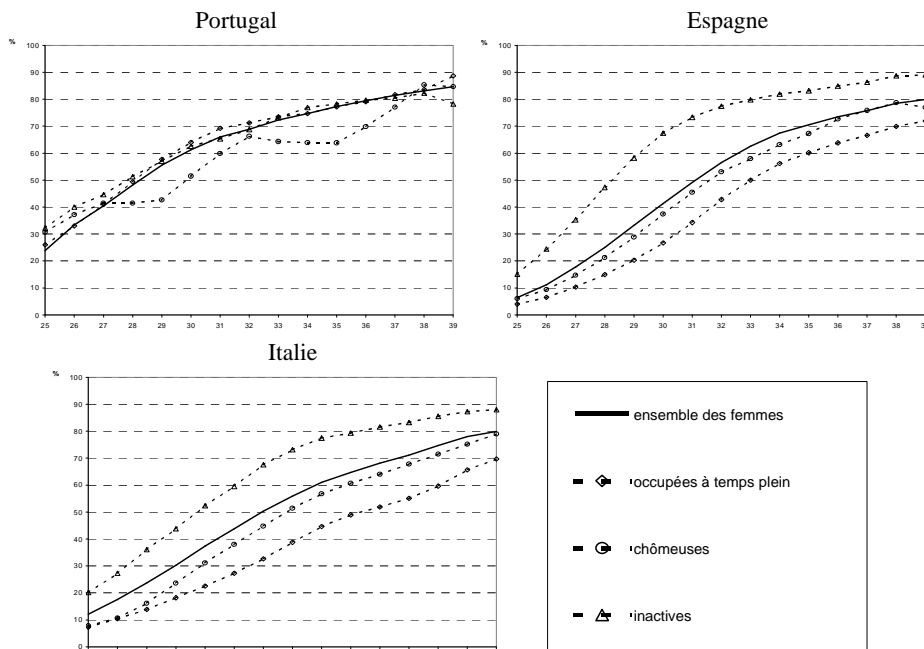
Bien qu'existantes, les disparités infra-nationales au Portugal, en Espagne et en Italie apparaissent relativement faibles. Dans les six régions espagnoles et italiennes, l'âge auquel 50% des femmes ont un enfant à charge excède 30 ans alors que l'on retrouve un âge médian proche de 28 ans dans la région Nord du Portugal, comme à l'échelle nationale. Bien évidemment, nous pouvons émettre l'hypothèse que la sélection de quelques régions par pays masque des différences régionales. Sans rejeter cette hypothèse, on note tout de même que l'âge médian est sensiblement identique en Catalogne et en Andalousie alors que ces deux régions s'inscrivent dans des contextes socio-économiques et culturels particulièrement contrastées⁵ en Espagne, ce qui renforce l'idée d'une « norme » culturelle définie à l'échelle nationale autour de l'entrée en maternité.

1.3 L'entrée en maternité : la dimension sociale

Après avoir observé s'il existait des particularismes régionaux quant à l'arrivée du premier enfant, nous souhaitons observer, dans cette sous-section, si le calendrier à la première naissance est affecté par le statut d'activité. Dit autrement, si les femmes inactives, chômeuses ou occupées entrent dans la maternité au même moment du cycle de vie. Le graphique n°2 présente la proportion par âge des femmes ayant au moins un enfant à charge selon le statut d'occupation en 1999. Évidemment, la structure des données de l'enquête sur les Forces de Travail ne nous permet pas réellement cette observation dans la mesure où nous ne disposons que de la situation dans l'activité au moment de l'enquête. Néanmoins, dans la perspective de notre problématique qui est d'interroger l'homogénéité des comportements démographiques et professionnels en Europe du Sud, nous pouvons tout de même dégager des « calendriers types » selon la catégorie d'activité et observer si ces calendriers types diffèrent selon les pays et les régions.

⁵ Quelques chiffres viennent illustrer notre propos en termes de niveau d'instruction ou d'emploi. A partir des données de l'Enquête sur les Forces de Travail, nous avons pu déterminer que, parmi le plus jeune groupe de générations de femmes qu'il nous est permis de suivre avec nos données, les générations 1970-1974 âgées de 25 à 29 ans en 1999, 29% d'entre elles avaient un faible niveau d'éducation (niveau primaire et premier cycle du secondaire) en Catalogne contre 46% en Andalousie. Parmi ce même groupe de générations, nous relevons un taux d'occupation inférieur à 40% en Andalousie contre plus de 70% en Catalogne. Plus généralement, parmi l'ensemble du groupe d'âge observé ici, les 25-39 ans, près de 8 femmes sur 10 sont présentes sur le marché du travail en Catalogne contre un peu plus de 6 femmes sur 10 en Andalousie.

GRAPHIQUE N°2 : PROPORTION PAR ÂGE DES FEMMES AYANT AU MOINS UN ENFANT À CHARGE SELON LE STATUT D'OCCUPATION (1999, PAR PAYS, MOYENNE MOBILE 5 PONDÉRÉE, %)



Source : Réalisation personnelle effectuée à partir des données 1999 de l'EFT (Eurostat).

Un premier enseignement apparaît à la lecture de ces graphiques : la situation différente entre le Portugal où le calendrier semble peu affecté par les comportements féminins d'activité et l'Espagne et l'Italie où l'emploi apparaît comme un frein à la constitution d'une famille. Cela est particulièrement vrai aux âges médians à la présence d'un enfant à charge présentés dans une section précédente. Ainsi, qu'elles soient inactives, chômageuses ou occupées à temps plein, elles sont entre 40% et 50% à avoir au moins un enfant à charge au Portugal à l'âge de 28 ans. En revanche, les pourcentages sont particulièrement contrastés en Espagne et en Italie puisqu'à l'âge médian de 31 ans, seules 30% des occupées à temps plein ont une charge familiale contre 70% des inactives en Espagne comme en Italie.

Une hypothèse peut expliquer ce constat : le décalage temporel dans les transitions du modèle traditionnel de l'homme pourvoyeur de revenu à celui du couple à deux revenus. Il existe au Portugal une longue tradition de l'emploi salarié féminin qui s'explique par des vagues migratoires successives des hommes pour combattre dans les colonies d'alors : l'Angola (1961), la Guinée (1963) et le Mozambique (1964). Ainsi, si plus de 50% des femmes portugaises âgées de 35-39 ans en 1999, c'est à dire issues des générations 1960-1964 (les plus anciennes générations pour lesquelles nous disposons des données), travaillent à temps plein (plus de 37 heures hebdomadaires), ce n'est le cas que de 33% des femmes espagnoles issues de ces mêmes générations et de 25% des femmes italiennes. La persistance en Espagne et en Italie du modèle patriarcal a entraîné des comportements contrastés entre les femmes pionnières nées à la fin des années 1950 et qui sont entrées sur le marché du travail dès leur entrée en vie adulte et les femmes qui comme les générations féminines plus anciennes ont fait le choix de la carrière familiale.

1.4 La taille des familles

Dans le cadre d'une analyse des interactions entre la famille et l'emploi, il nous semble nécessaire d'approfondir le contexte démographique des pays et régions analysés ici en s'intéressant au nombre d'enfants présents dans le ménage. Même pris dans une optique transversale, cet indicateur proposé par Eurostat, s'inscrit dans une perspective longitudinale puisqu'il recense non pas les enfants nés une année donnée mais des enfants d'âges différents (sans limite d'âge) présents dans un ménage une année donnée. En ce sens, cet indicateur reflète les tendances de la fécondité des décennies passées. En revanche, il se distingue de la descendance finale des générations dans la mesure où il est particulièrement sensible à deux facteurs : le développement des nouvelles formes familiales (familles monoparentales, recomposées, couples à double résidence...) et le calendrier à la décohabitation parentale. Pour réduire ces biais, nous avons choisi de retenir ici le nombre moyen d'enfants présents dans le ménage par génération et de le comparer à la descendance finale. Deux générations (1950 et 1955) sont observées dans le tableau n°2 qui présente les résultats pour les trois pays de l'étude.

TABLEAU 2 : COMPARAISON DU NOMBRE MOYEN D'ENFANTS PRÉSENTS DANS LE MÉNAGE (NEP) ET DE LA DESCENDANCE FINALE (DF) POUR LES GÉNÉRATIONS FÉMININES DE 1950 ET 1955 (1999, PAR PAYS)

	G1950		G1955	
	NEP	DF	NEP	DF
Portugal	2,30	2,12	2,21	1,97
Espagne	2,55	2,19	2,33	1,90
Italie	2,10	1,89	2,06	1,78

Source : Calculs personnels réalisés à partir des données 1999 de l'E.F.T. (Eurostat).

Deux résultats importants sont mis en avant ici : d'une part, la baisse sensible des deux indicateurs au fil des générations, d'autre part, la supériorité systématique du nombre moyen d'enfants présents sur la descendance finale. En effet, si l'on prend l'exemple de l'Espagne, on s'aperçoit que les femmes nées en 1950 et donc âgées de 49 ans en 1999 ont eu en moyenne 2,55 enfants présents sous leur toit. Ce chiffre n'est plus que de 2,3 pour la génération 1955. Parallèlement, la descendance finale diminue aussi, passant de 2,2 à 1,9. En ce sens, l'évolution des deux indicateurs converge. Toutefois, malgré cette diminution, il est intéressant d'observer que le nombre moyen d'enfants reste supérieur à 2 enfants ce qui n'est pas le cas avec la descendance finale des générations. Cette supériorité de l'indicateur d'Eurostat peut être liée à sa construction et à l'ensemble des biais déjà évoqués dont celui de la présence d'enfants dans le ménage qui ne sont pas ceux de la personne de référence. Il faut rappeler ici que bien qu'en recul, les ménages complexes et étendus représentent une part non négligeable dans l'ensemble des ménages. À noter à l'échelle régionale des tendances conformes aux évolutions nationales à une exception : le nombre moyen d'enfants présents dans les trois régions italiennes est très nettement inférieur à 2 pour l'une comme l'autre des générations 1950 et 1955, proche de 1,75 dans le Piémont et en Lombardie et autour de 1,6 en Émilie-Romagne.

2. Des comportements d'activité féminine perturbés par la présence et le nombre d'enfants à charge ?

2.1 L'effet de l'entrée en maternité sur les comportements féminins d'activité

L'échelle nationale

Nous venons de voir dans quelle mesure le statut d'activité pouvait générer des calendriers plus ou moins tardifs à la première naissance, observons maintenant l'influence de l'arrivée du premier enfant sur les comportements féminins d'activité. En écho à l'hypothèse couramment répandue selon laquelle la flexibilité du temps de travail serait à l'origine de l'insertion massive des femmes dans l'emploi et de leur maintien sur le marché du travail après l'entrée en maternité et puisque l'Enquête sur les Forces de Travail nous renseigne sur le nombre d'heures hebdomadaires effectivement effectuées, nous avons choisi d'aller au-delà du découpage classique inactive/chômeuse/occupée, en détaillant l'occupation en cinq classes horaires⁶ : « moins de 18h » (temps faible), « 18-32h » (temps moyen), « 33-37h » (temps complet court) et « 38h et + » (temps complet long). Le tableau n°3 distingue le comportement d'activité des femmes sans enfant à charge et celui des mères ayant un enfant sous leur toit.

TABLEAU 3 : COMPORTEMENT D'ACTIVITÉ DES FEMMES ÂGÉES DE 25 À 39 ANS SANS ENFANT ET AVEC UN ENFANTS À CHARGE (1999, PAR PAYS, %)

	Temps faible	Temps moyen	Temps complet court	Temps complet long	Chômage	Inactivité
Femmes sans enfant à charge						
Portugal	1,7	7,3	14,1	52,4	5,6	18,9
Espagne	3,0	8,4	4,7	45,9	19,3	18,7
Italie	2,3	9,4	9,3	37,2	13,8	28,0
Femmes ayant un enfant à charge						
Portugal	1,2	6,9	12,9	62,0	3,4	13,6
Espagne	3,0	8,7	5,2	33,8	14,3	35,1
Italie	2,6	14,5	11,1	26,2	8,7	36,9

Source : Calculs personnels effectués à partir des données 1999 de l'EFT (Eurostat).

Le premier résultat mis en évidence ici est le plus faible taux d'activité des mères ayant un enfant à charge comparé aux femmes sans enfant en Espagne comme en Italie. Dans le premier pays cité, les deux taux s'établissent respectivement à 64,9% et 81,3% tandis qu'ils sont de 63,1% et 72% en Italie, soit un écart proche ou supérieur à 10 points. Ce constat ne nous permet pas de dire pour autant que l'arrivée du premier enfant est synonyme de sortie d'activité dans ces deux pays, la structure des données de l'Enquête sur les Forces de Travail n'autorisant qu'une approche transversale et des comparaisons entre personnes appartenant à des structures familiales ou des catégories d'activité distinctes. Si l'on poursuit la lecture des résultats du tableau n°3, on s'aperçoit que ce sont les niveaux de l'activité à temps complet long qui varient le plus entre les deux situations familiales. Prenons l'exemple de l'Espagne.

⁶ Il est important de préciser qu'il s'agit de l'ensemble des heures, y compris supplémentaires, rémunérées ou non que la personne effectue sur son lieu de travail. Pour une meilleure lisibilité des résultats, les différentes durées ont été regroupées en classe horaire, cinq au total. Ce découpage ne provient pas d'un choix aléatoire mais est issu des conclusions des travaux de Christèle Meilland (1998) sur la répartition des durées du travail des femmes sur le marché du travail dans l'Union européenne. L'auteur montre qu'il existe une concentration des emplois autour de certaines durées : 18 heures, 28 heures, 32 heures et 37 heures.

Alors que près d'une femme sur deux sans enfant à charge y occupe un emploi de plus de 37 heures, elles ne sont qu'une sur trois parmi les mères d'un enfant. Le constat est le même en Italie avec des taux d'occupation à temps plein qui reculent de 37,2% à 26,2%. Autre caractéristique commune à ces deux pays : des taux de chômage plus faibles pour les mères de famille. Ce résultat peut s'expliquer par un désengagement du marché du travail de la part de femmes qui avaient une position précaire. Cela reste de l'ordre de l'hypothèse dans la mesure où nous ne pouvons vérifier la concomitance des deux événements ni contrôler avec le type d'emploi occupé. À noter que les deux pays se distinguent sur un point : alors que les taux d'occupation à temps réduit sont quasiment identiques avec ou sans enfant à charge, nous constatons des taux d'occupation à temps moyen (18-32 heures) et à temps complet court (33-37 heures) plus élevés en Italie pour les mères de famille ce qui peut sous-entendre un redéploiement des horaires de travail avec la maternité.

Contrairement à l'Espagne et l'Italie, les taux d'activité et d'emploi, au Portugal, sont plus élevés chez les mères ayant un enfant à charge. On dénombre près de 81% d'actives parmi les femmes portugaises sans enfant tandis que la proportion dépasse 86% en présence d'un enfant et c'est le même constat pour les niveaux d'occupation qui s'établissent respectivement à 75% et 83% entre les deux situations familiales. Il est toutefois difficile d'avancer l'hypothèse que l'entrée en maternité aurait un effet positif sur la présence des femmes sur le marché du travail dans la mesure où ce ne sont pas les mêmes femmes qui sont observées ici. En revanche, ces résultats suggèrent que la maternité n'est pas un frein à la présence des femmes sur le marché du travail comme elle semble l'être dans les deux autres pays latins.

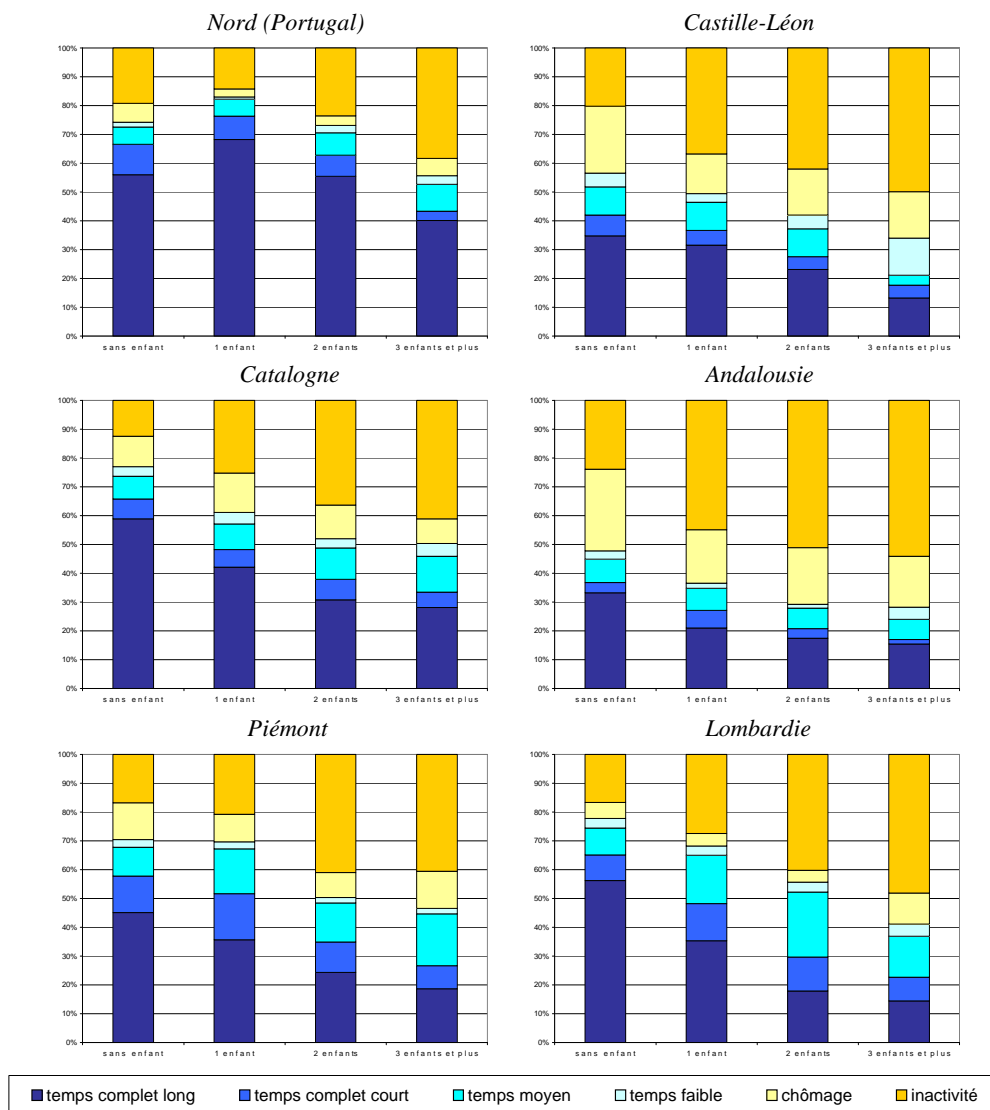
L'échelle infra-nationale

Le graphique n°3 ci-dessous présente l'effet du premier enfant (et de l'agrandissement de la famille) sur la situation d'activité des femmes à l'échelle régionale.

Une première observation révèle des résultats régionaux proches ceux obtenus au niveau national. En revanche, il faut souligner que l'intensité de cet effet varie selon le contexte géographique. En Espagne, nous avons constaté une différence sensible des taux d'activité et d'occupation selon que les femmes aient ou non un enfant à charge. Le même constat est relevé dans les régions espagnoles. Toutefois, plus de 75% des mères ayant un enfant sont actives en Catalogne contre 64% en Castille-Leon et 56% en Andalousie. Ainsi, la maternité n'apparaît pas incompatible avec un maintien des femmes dans l'activité en Catalogne. En outre, des différences régionales apparaissent dans la décomposition de l'activité. En Castille-Leon, le taux plus faible de l'activité des mères d'un enfant est doublé d'un taux de chômage lui aussi en recul (13%) comparé au taux des femmes sans enfant (22%). En revanche, les taux d'occupation et d'occupation à temps plein sont équivalents entre ces deux configurations familiales. La maternité semble ainsi créer une césure entre les femmes qui ont une situation stable sur le marché et qui y restent et les autres en recherche d'emploi ou ayant des contrats précaires qui sortent de l'activité. Bien sûr, il ne s'agit là que d'une hypothèse mais la stabilité de l'occupation et de l'occupation à temps plein d'une part et les plus faibles taux de chômage d'autre part confortent cette hypothèse. En Andalousie, le graphique n°3 met en évidence des taux d'activité en retrait pour les mères de famille. Cette évolution s'accompagne aussi d'un recul des taux d'occupation et plus encore des taux d'occupation à temps plein. Seule une mère sur cinq ayant un enfant à charge travaille plus de 37 heures par semaine. À noter que comme en Castille-Leon, le niveau de chômage est plus faible en présence d'un enfant à charge. Ces variations régionales peuvent être le reflet de plusieurs facteurs : - le contexte culturel régional qui encadre la maternité, notamment le rôle de la mère dans l'éducation de des enfants, - la structure générale du marché du travail puisque dans les régions où la situation professionnelle des femmes est précaire, elles n'hésiteront pas à se consacrer uniquement à la sphère familiale

afin d'éviter les coûts de garde d'enfants, - enfin les différences d'opportunité en matière de services de garde d'enfants.

GRAPHIQUE N°3 : COMPORTEMENT D'ACTIVITÉ DES FEMMES ÂGÉES DE 25-39 ANS SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE, SELON LES RÉGIONS (1999, PAR RÉGION, %)



Source : Réalisation personnelle à partir des données 1999 de l'E.F.T. (Eurostat).

Observons la situation dans les régions italiennes (seules deux régions sur les trois sont présentées ici). La comparaison du statut d'activité des femmes sans enfant et des femmes ayant un enfant à charge souligne de faibles changements dans les comportements d'activité. Il semble que la transition entre 0 et 1 enfant affecte moins les comportements d'activité que dans les régions espagnoles. Dans le Piémont, le niveau de l'activité est identique entre les deux situations

familiales (autour de 80%), celui de l'occupation avoisine les 70%. En Lombardie, les taux d'activité et d'emploi des mères sont plus faibles mais la différence est modérée. En revanche, on constate un redéploiement vers des durées du travail plus courtes. Cela est particulièrement vrai dans le Piémont où le taux d'occupation à temps complet long diminue sensiblement (de 45 à 36%) au bénéfice du temps moyen (de 10 à 16%) et du temps complet court (de 13 à 16%). En Émilie-Romagne, c'est surtout le temps moyen qui est nette progression (de 11% à 23%). Concernant les régions italiennes, nous retenons surtout que les niveaux d'activité et d'emploi sont sensiblement plus élevés que ceux relevés à l'échelle du pays.

2.2 L'effet de agrandissement des familles sur l'activité féminine

Le deuxième enfant

En s'appuyant à la fois sur le tableau n°4 et le graphique n°3, on relève des situations distinctes en Espagne et en Italie. Certes, dans ces deux pays, les taux d'activité et d'emploi des mères ayant deux enfants à charge sont plus faibles mais on note que le deuxième enfant semble moins discriminant en Espagne qu'en Italie. En effet, dans ce dernier pays, le taux d'activité qui se maintenait au-dessus de 60% pour les femmes avec un seul enfant à charge baisse sensiblement pour passer sous la barre des 50% pour les femmes ayant deux enfants présents. Nous relevons la même tendance pour l'emploi où les taux passent respectivement de 58% à 54% puis 40% entre 0, 1 et 2 enfants. En Espagne, alors que les taux d'activité sans ou avec un enfant à charge présentaient plus de 15 points d'écart (respectivement 81% et 65%), la différence n'est plus que de 10 points entre 1 et 2 enfants.

TABLEAU 4 : COMPORTEMENT D'ACTIVITÉ DES MÈRES ÂGÉES DE 25 À 39 ANS AYANT UN, DEUX ET TROIS ENFANTS OU PLUS À CHARGE (1999, PAR PAYS, %)

	Temps faible	Temps moyen	Temps plein court	Temps plein long	Chômage	Inactivité
Portugal						
1 enfant	1,2	6,9	12,9	62,0	3,4	13,6
2 enfants	2,7	8,1	12,0	50,0	4,2	23,0
3 enfants et plus	2,0	9,9	4,8	38,7	5,8	38,7
Espagne						
1 enfant	3,0	8,7	5,2	33,8	14,3	35,1
2 enfants	2,9	8,3	4,0	24,9	14,3	45,6
3 enfants et plus	3,8	7,9	2,6	19,1	12,8	53,7
Italie						
1 enfant	2,6	14,5	11,1	26,2	8,7	36,9
2 enfants	2,2	13,0	9,1	15,8	8,9	51,1
3 enfants et plus	1,6	8,6	5,4	10,2	9,5	64,7

Source : Calculs personnels réalisés à partir des données 1999 extraites de l'E.F.T. (Eurostat).

Si l'entrée en maternité a un effet négatif en Espagne comme en Italie, l'analyse par rang de naissance montre que le premier enfant est davantage discriminant en Espagne tandis que c'est plutôt le second qui est un frein à l'activité féminine en Italie, c'est là l'un des premiers enseignements de ce tableau.

Observons maintenant le comportement d'activité des mères de deux enfants à charge au Portugal. Nous constatons un renversement de la tendance. Alors que le niveau de l'activité et

de l'occupation féminine étaient plus élevés pour les mères d'un enfant que pour les femmes sans enfant, ces taux diminuent pour le deuxième enfant. Toutefois, la baisse est modérée, le taux d'activité des mères de deux enfants restant à un niveau comparable à celui des femmes sans enfant.

À l'échelle régionale, une diminution des taux d'activité, d'occupation et d'occupation à temps complet long est observée dans l'ensemble des régions de l'étude. Mais derrière ce panorama général, on remarque certaines disparités intra-nationales (cf. graphique n°3). Ainsi, dans le Piémont et en Lombardie, on retrouve un effet particulièrement discriminant du deuxième enfant sur les taux d'activité et d'emploi à l'image de la tendance nationale tandis que ces deux taux sont peu affectés en Émilie-Romagne : ils diminuent respectivement de 85 à 80% et de 77 à 72%. Il s'agit de pourcentages particulièrement élevés (équivalents à ceux du Nord du Portugal) qui témoignent d'une présence encore massive sur le marché du travail des mères ayant deux enfants à charge dans la région. En Espagne, dans les régions déjà affectées par l'arrivée du premier enfant (Castille-Leon et Andalousie), l'effet du deuxième enfant est pratiquement inexistant. En revanche, en Catalogne où l'entrée en maternité n'a que peu d'incidence sur l'activité féminine, la présence d'un deuxième enfant entraîne une baisse de plus de 10 points des taux d'activité (de 74 à 63%) comme des taux d'emploi (de 61 à 51%).

Si comme on vient de le voir, l'effet du deuxième enfant converge dans l'ensemble des pays et régions étudiés, il faut reconnaître que, excepté en Italie, le passage de un à deux enfants à charge modifie peu le comportement d'activité des mères. Nous pouvons émettre deux hypothèses à ce constat. Financièrement d'une part, les parents ayant déjà beaucoup investi pour le premier enfant, le surcoût lié à l'arrivée du deuxième enfant est très faible et à mettre sur le compte des dépenses pour les besoins quotidiens (nourriture, soins...) et la garde de l'enfant. D'un point de vue organisationnel d'autre part, la transition du couple sans enfant à celle du couple avec enfant entraîne davantage de bouleversements que le passage de un à deux enfants. L'introduction du temps « parental » et le supplément de tâches domestiques modifient l'équilibre des temps sociaux existant avant l'entrée en maternité. Par conséquent, c'est surtout l'arrivée du premier enfant qui implique un redécoupage des activités quotidiennes, une nouvelle organisation entre conjoints.

3. Présence d'enfants en bas âge et support institutionnel

Une autre variable liée à la maternité peut influencer les comportements féminins d'activité : l'âge du plus jeune enfant présent dans le ménage. Analyser l'effet de l'âge du plus jeune enfant, c'est mesurer les contraintes qu'implique la présence d'enfants en bas âge. Il faut rappeler que contrairement à certains pays européens⁷, aucun des trois pays de notre étude n'est tenu d'offrir une place dans une structure d'accueil à un enfant qui n'a pas atteint l'âge de la scolarisation obligatoire : 6 ans dans les trois pays. Pendant toute cette période, l'enfant est donc susceptible d'être à la charge de ses parents.

Cependant, depuis la fin des années 1980, la Commission Européenne s'est intéressée de près à la problématique de la prise en charge des jeunes enfants. Cette prise de conscience s'explique par le fait que cette problématique est à la croisée de différents enjeux. Un enjeu politique tout d'abord, puisque la période est marquée par le débat sur les progrès à accomplir pour améliorer la place des femmes sur le marché du travail. Or, pour favoriser l'égalité des chances homme-femme dans l'emploi, il faut réduire l'obstacle que représente la prise en charge des personnes dépendantes parmi lesquelles figurent en premier lieu les enfants d'âges

⁷ Dans quelques pays, l'accès des enfants en bas âge aux services d'accueil est un droit garanti par la loi. En Finlande par exemple, chaque enfant de moins de 3 ans a le « droit » depuis 1990 à une place en structure collective. Ce droit a été étendu aux enfants de moins de 7 ans (âge de la scolarisation obligatoire dans le pays) depuis 1996. Ce droit est aussi inscrit dans la loi au Danemark et en Suède dès l'âge de 1 an et en Belgique dès l'âge de deux ans et demi.

préscolaires. Un enjeu économique aussi, car la plupart des pays européens connaissent, en cette fin des années 1980, une hausse sensible de leur taux de chômage. Par ailleurs, la question d'une meilleure prise en charge des très jeunes enfants relève d'un enjeu démographique en raison des faibles niveaux de fécondité jamais atteints jusque là, notamment en Europe du Sud. L'enjeu éducatif transparait lui à travers le débat sur la réussite scolaire et le bien fondé de scolariser les jeunes enfants avant l'âge de 3 ans. Un enjeu social enfin autour de la persistance d'une norme selon laquelle c'est à la mère de s'occuper et d'éduquer des enfants les premières années de leur vie. Les différents pays ont ainsi cherché à multiplier et diversifier les modes d'accueil autrefois conçus pour protéger les enfants connaissant une situation familiale instable et/ou difficile.

Évidemment, le développement de l'offre de services ne s'est pas fait au même rythme en Europe et au sein même de l'Europe du Sud comme en témoigne le tableau n°5. Les données présentées ici mettent en exergue les disparités qui existent concernant la prise en charge des enfants de 0 à 6 ans et soulignent la nécessité de distinguer la prise en charge avant et après 3 ans. Le Portugal présente une situation atypique dans la mesure où la proportion d'enfants de moins de 3 ans accueillis dans un établissement public est supérieure à celle observée en Espagne et en Italie. En revanche, moins d'un enfant sur deux âgés de 3 à 6 ans y est scolarisé.

TABLEAU 5 : PROPORTION PAR ÂGE DE PARTICIPATION DANS LES CENTRES PRÉSCOLAIRES (1996-1997, %)

	% des 0-3 ans fréquentant un mode public de garde	% des 3-6 ans scolarisés dans une école publique	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
Portugal	12	48	39	53	70	99
Espagne	2	84	68	99	100	100
Italie	6	91	91	92	97	100

Source : Eurostat, UOE y Estadísticas demográficas

Ces faibles pourcentages peuvent s'expliquer par une prise en charge qui, dans les pays d'Europe du Sud, passait traditionnellement par les solidarités familiales ou les établissements privés, associatifs ou religieux. Cela reste encore très fréquemment le cas même si des changements s'opèrent en douceur. Daniela Del Boca (2001) souligne qu'en Italie, plus de 45% des enfants de moins de 3 ans et 40% des 3-6 ans dont les parents travaillent étaient gardés par leurs grands-parents en 1998. En Espagne aussi, le réseau de parenté est mis à contribution. Constanza Tobio (2000) indique que 50% des femmes actives occupées ayant un enfant de moins de 6 ans habitent la même agglomération que leur mère et dans la moitié des cas, ces dernières s'occupent de leurs petits-enfants soit à temps plein, soit avant ou après la journée scolaire. Il est important d'insister ici sur le fait qu'il s'agit uniquement des données concernant l'accueil dans des structures publiques. Or, comme nous le verrons plus loin dans le texte, l'offre privée s'est développée considérablement au cours des dernières années, venant pallier l'offre publique et la demande insatisfaite. Par conséquent, ces données ne sont pas représentatives des opportunités existantes en matière de garde d'enfants. Toutefois, en l'absence de données harmonisées en Europe sur la prise en charge totale des enfants d'âges préscolaires⁸, celles présentées dans le tableau n°5 ont le mérite de refléter l'intérêt de la prise en charge de la petite enfance dans chacun des pays.

⁸ Un rapport réalisé par Eurostat en 2002 souligne le manque de données harmonisées en la matière : « Feasibility study on the availability of comparable childcare statistics in the European Union », Luwembourg : Office for Official Publications of the European Communities (2002, b)

3.1 L'effet de la présence d'enfants en bas âge sur les comportements féminins d'activité

Dans ce contexte d'une prise en charge défaillante de l'État, il convient de s'interroger sur la contrainte que peut représenter pour une femme la présence d'un ou plusieurs enfants d'âges préscolaires. Y a-t-il un effet de l'âge du plus jeune enfant sur l'activité féminine ? C'est ce que nous allons voir en analysant les résultats du tableau n°6 qui présente le comportement d'activité des femmes différencié selon l'âge du plus jeune enfant. L'âge a été décomposé en quatre groupes qui suivent les étapes du parcours scolaire : la période préscolaire : les « 0-2 ans », l'enseignement pré-primaire : les « 3-6 ans », l'enseignement primaire : « les 7-11 ans » et l'enseignement secondaire : « les 11 ans et plus ».

La lecture des résultats nous amène à un premier constat : dans aucun des trois pays, l'âge du plus jeune enfant apparaît comme un véritable frein à l'activité ou l'occupation féminine. Certes, le taux d'activité progresse légèrement entre les groupes d'âges « 0-3 ans » et « 3-6 ans » au Portugal et en Espagne, passant respectivement de 75 à 80% et de 53 à 58% mais ces évolutions sont loin d'être comparables à ce qui se passe dans d'autres pays comme la France où, à partir des mêmes données, nous avons observé une hausse sensible de l'activité féminine qui passe de 62% à 75% entre les deux mêmes groupes d'âges. Quant aux différences observées entre les trois pays, elles sont le reflet des écarts relevés à propos de l'activité féminine en général. Nous ne pouvons donc réellement évoquer un effet discriminant de la présence de très jeunes enfants en Europe du Sud.

TABLEAU 6 : COMPORTEMENT D'ACTIVITÉ DES MÈRES ÂGÉES DE 25 À 39 ANS AYANT AU MOINS UN ENFANT À CHARGE SELON L'ÂGE DU PLUS JEUNE ENFANT PRÉSENT DANS LE MÉNAGE (1999, PAR PAYS, %)

Âge du plus jeune enfant	Temps faible	Temps moyen	Temps complet court	Temps complet long	Chômage	Inactivité
Portugal						
0-2 ans	1,5	5,6	11,4	50,6	5,7	25,2
3-6 ans	1,7	8,0	12,2	53,5	4,9	19,7
7-11 ans	1,7	10,3	9,9	55,7	3,4	19,0
>11 ans	2,8	6,3	10,5	58,2	3,2	19,0
Espagne						
0-2 ans	1,9	8,3	4,9	26,6	11,0	47,3
3-6 ans	3,1	8,7	4,9	26,4	15,0	41,9
7-11 ans	3,7	8,1	3,1	28,2	16,3	40,6
>11 ans	4,5	8,1	3,2	31,7	15,0	37,5
Italie						
0-2 ans	2,3	13,1	9,7	21,5	6,5	46,9
3-6 ans	2,1	13,7	9,0	18,5	9,6	47,1
7-11 ans	2,4	12,6	8,9	18,9	10,3	46,9
>11 ans	2,6	11,3	10,7	20,4	9,3	45,7

Source : Calculs personnels, réalisés à partir des données 1999 extraites de l'E.F.T. (Eurostat).

L'analyse pour les deux groupes « 3-6 ans » et « 7-11 ans », aboutit au même constat : la césure entre les âges pré-primaires et ceux de la scolarité obligatoire n'a pas de répercussion sur la présence des mères sur le marché du travail. Les taux d'activité sont stables dans les trois pays, autour de 80% au Portugal, de 59% en Espagne et de 53% en Italie.

Pour conclure sur l'effet de la présence d'enfants en bas âge, il apparaît que cette variable n'apparaît pas significative pour expliquer la présence ou l'absence des femmes sur le marché du travail. Les taux d'activité et d'occupation évoluent peu en fonction de l'âge du cadet. Quelles que soient les variables familiales observées (l'entrée en maternité, l'agrandissement de la famille, l'âge des enfants), les tendances régionales suivent les logiques nationales. La dimension sociale semble prendre le pas sur la dimension spatiale. Le profil des femmes (leur niveau d'éducation, leur position professionnelle) apparaît davantage influent que la région de résidence. Toutefois, il faut reconnaître que si la plupart des effets sont homogènes entre régions, leur intensité varie considérablement. Ainsi, comme nous l'avons mentionné précédemment, si le premier enfant perturbe sensiblement l'activité féminine en Espagne, plus de sept femmes sur dix restent dans l'activité en Catalogne contre six en Castille-Leon et cinq en Andalousie. Ce sont ces différences qui nous ont conduit à nous intéresser au contexte institutionnel dont bénéficient ces femmes pour combiner vie familiale et vie professionnelle, et plus précisément aux éléments du contexte institutionnel pouvant entraîner des différences régionales.

3.2 Support institutionnel autour de la maternité : l'exemple des régions espagnoles

Pour aborder le support institutionnel, nous nous sommes appuyés sur les travaux de deux économistes : Janneke Plantenga et Francesca Bettio. Dans leurs recherches (2001, 2004), les auteurs définissent trois grands axes, l'argent, le temps et les services pour caractériser les différentes aides institutionnelles facilitant la prise en charge des jeunes enfants et plus largement l'ensemble des personnes dépendantes. De ces trois axes, seul le dernier répond de responsabilités à différentes échelles territoriales. C'est pourquoi nous avons souhaité approfondir, dans la dernière section, le dispositif des services de garde d'enfants dans le contexte espagnol.

TABLEAU 7 : TAUX DE SCOLARISATION DES ENFANTS ÂGÉS DE 0 À 3 ANS DÉTAILLÉS PAR GROUPE D'ÂGES ET TYPE DE CENTRES FRÉQUENTÉS DANS LES TROIS RÉGIONS ESPAGNOLES (2002-2003, %)

	Taux de scolarisation des enfants âgés de 0 à 3 ans révolus (%)	0-2 ans révolus			3 ans révolus		
		Prise en charge (%)	Dont en centres publics (%)	Dont en centres privés (%)	Prise en charge (%)	Dont en centres publics (%)	Dont en centres privés (%)
Castille-Leon	31,9	9,8	52,7	47,3	99,9	66,4	33,6
Catalogne	46,1	28,0	37,9	62,1	99,1	60,3	39,7
Andalousie	21,8	1,4	6,7	93,3	86,1	80,1	19,9

Source : Ministerio de Educacion y Ciencia (2004).

Ce tableau est intéressant puisqu'il met en exergue à la fois :

- une forte disparité régionale du taux de prise en charge des enfants âgés de moins de quatre ans ;
- des écarts importants entre la prise en charge des enfants de moins de trois ans et celle des enfants âgés de trois ans révolus quelle que soit la région ;
- une répartition différente entre centres publics et privés selon les régions et les groupes d'âges.

Concernant les différences régionales dans la prise en charge des enfants de moins de quatre ans, elles apparaissent très clairement dans la première colonne : 22% des enfants en Andalousie fréquentent un centre d'éducation infantile contre 32% en Castille-Leon et plus de 46% en Catalogne. Toutefois, il ne faut pas négliger que les disparités régionales relevées pour ce groupe masquent des disparités plus importantes encore chez les enfants de moins de 3 ans :

les pourcentages oscillent entre 1,4% en Andalousie à 28% en Catalogne. Un premier rapprochement peut être fait entre ces résultats et ceux du comportement d'activité des mères d'enfants de moins de 3 ans. Les taux d'activité et d'emploi sont plus élevés en Catalogne (respectivement 64% et 56%) où la prise en charge est meilleure. À l'inverse, ces taux sont nettement plus faibles en Andalousie, respectivement 41% et 26%, une région où seulement 1,4% des enfants de moins de trois ans sont pris en charge dans le premier cycle d'éducation infantile. Bien évidemment, ce très faible pourcentage ne signifie pas que 98,6% des enfants restants sont gardés par leur mère et sont donc une charge familiale qui pèse sur l'activité féminine. Il ne faut pas négliger les modes de garde informels qui n'apparaissent pas ici.

Un autre point soulevé par ce tableau concerne la répartition déséquilibrée entre centres publics et privés. Cette répartition diffère à la fois d'une région à l'autre et d'un groupe d'âges à l'autre. En Castille-Leon, la prise en charge se fait plus souvent en centres publics et ce, quel que soit l'âge de l'enfant. En Catalogne et en Andalousie, la situation est plus complexe puisque la répartition centres publics/centres privés diffère selon l'âge. Pour les plus jeunes, ce sont les centres privés qui accueillent le plus d'enfants. Près de deux enfants sur trois âgés de moins de trois ans fréquentent un établissement privé en Catalogne. Cette proportion est encore plus élevée en Andalousie où le recours à un centre privé concerne neuf enfants sur dix scolarisés dans un centre d'éducation infantile. En revanche, la tendance s'inverse dans ces deux régions en ce qui concerne l'accueil des enfants âgés de trois ans : 60% des enfants pris en charge en Catalogne fréquentent un établissement public et 80% en Andalousie. Au vue de ces résultats, il est indéniable que les centres privés jouent un rôle majeur dans l'accueil des enfants en bas âge en venant pallier certains manquements de l'État. Des données du Ministère de l'Éducation et des Sciences en Espagne révèlent que ces centres sont très peu implantés dans les municipes de moins de 2000 habitants. Ils se concentrent plutôt dans les grandes agglomérations régionales, essentiellement les villes de plus de 25 000 habitants, là où la demande est la plus forte.

Difficile pourtant de savoir à quoi correspond la décision des parents de se retourner vers un établissement privé. Est-ce dû à un fonctionnement des centres publics moins en adéquation avec une vie professionnelle (horaires d'ouverture restreints, absence de prise en charge du déjeuner, etc.) ? Cette décision résulte-t-elle plutôt d'une insuffisance numérique des structures publiques ? Pour répondre à la première question, nous avons relevé le pourcentage de centres qui disposent d'un service de restauration selon le type de centre dans les trois régions observées (cf. tableau n°8)

TABLEAU 8 : CENTRES D'ÉDUCATION INFANTILE (0-6 ANS) QUI DISPOSENT D'UN SERVICE DE CANTINE SELON LE TYPE DE CENTRES (PUBLIC/PRIVÉ) (2002-2003, %)

	Centres publics d'éducation infantile		Centres privés d'éducation infantile	
	Nombre de centres publics	Nombre de ceux qui proposent un service de cantine	Nombre de centres privés	Nombre de ceux qui proposent un service de cantine
Castille-Leon	57	41	58	50
Catalogne	421	317	599	547
Andalousie	98	18	122	48

Source :Ministerio de Educacion y Ciencia (2004).

Ce que l'on remarque de façon évidente, c'est que le service de restauration est plus fréquemment présent dans les centres privés d'éducation infantile : sur 58 centres privés, 50 proposent un service de restauration en Castille-Leon, soit 86% d'entre eux. C'est le cas de 90% des centres privés en Catalogne contre moins de 75% des centres publics de ces deux

régions. L'Andalousie se singularise avec peu de centres, privés comme publics, qui disposent d'une cantine. Il est bien évidemment difficile de déterminer quel poids joue le service de restauration dans le choix des parents d'inscrire leurs enfants dans un établissement privé. Seule une enquête qualitative permettrait de mieux connaître l'effet de ce service et plus globalement de l'ensemble des services périscolaires tels que l'étude le matin et le soir ou encore les centres aérés pendant les jours de congé et les vacances.

Par rapport à notre deuxième interrogation autour de la demande insatisfaite des parents vis-à-vis de l'offre publique, des études locales menées dans certains quartiers de Barcelone, le district de *Gracia* et celui de *Sant Gervasi*, ont effectivement montré que respectivement 81% et 64% des demandes pour une inscription dans un centre public sont restées sans réponse (Gonzalez, 2003, p.17). Selon Gonzalez, la demande insatisfaite pourrait être encore plus élevée si certains parents, qui, connaissant les difficultés pour obtenir une place, ne renonçaient pas à faire une demande. On comprend mieux alors pourquoi les centres privés sont concentrés dans les zones à forte densité urbaine. Par ailleurs, il est à noter que la demande insatisfaite ne se concentre pas uniquement dans les villes déjà bien équipées en structures d'accueil. Le Ministère de l'Éducation et des Sciences reconnaît que certaines provinces sont totalement dépourvues en centres publics d'éducation infantile. C'est le cas dans quatre des huit provinces qui composent l'Andalousie (Almeria, Séville, Cordoue et Malaga) ce qui entraîne des taux de fréquentation des moins de six ans faibles mais positifs grâce à l'offre privée.

Cette analyse de la prise en charge des enfants en bas âge dans les régions espagnoles a révélé des opportunités locales en matière d'accueil des jeunes enfants très différenciées d'une région à l'autre. De même l'équilibre entre structure publique et privée est apparu contrastée selon les régions. Il est dommage de ne disposer d'aucune information concernant l'offre informelle ni de pouvoir quantifier la demande insatisfaite de parents. Cela permettrait de mesurer les efforts qui restent à faire dans ce domaine et les régions qui doivent le plus s'y consacrer.

4. Conclusion

Cette étude à partir des données de l'Enquête sur les Forces de Travail permet un premier constat sur les interactions famille-emploi en Europe du Sud. En s'appuyant sur le cas de trois pays et sept régions, nous avons pu observer des différences nationales notables tant concernant le calendrier de constitution de la famille que de l'effet de ce calendrier et des contraintes familiales sur l'activité et l'emploi des femmes. Ce constat invite à nuancer l'appellation de « modèle méditerranéen » au singulier. En revanche, l'introduction de la dimension régionale, assez peu analysée dans les études comparatives européennes sur cette thématique, n'a pas révélé de disparités infra-nationales fortes. Ce constat peut nous amener, dans un premier temps, à confirmer l'hypothèse souvent mis en évidence dans les approches comparatives nationales, de l'importance du contexte institutionnel dans la définition des arrangements famille-emploi. Toutefois, en se focalisant, dans la dernière section, sur le support institutionnel défini à l'échelle régionale et locale, le dispositif de garde d'enfants, nous avons pu mesurer combien les opportunités offertes aux couples variaient sensiblement d'une région à l'autre. Ainsi, le fait que les femmes retardent leur entrée en vie féconde et sortent du marché du travail à l'arrivée du premier enfant en Espagne, du deuxième enfant en Italie et du troisième enfant au Portugal ne peut être imputable aux seules orientations institutionnelles. Seule une analyse des relations entre la vie familiale et professionnelle prenant en compte à la fois les niveaux « individuel », « méso » et « macro » permettra de déterminer l'influence du contexte local.

BIBLIOGRAPHIE

- BETTIO, F., PLANTENGA, J., (2004), « Comparing care regimes in Europe », *Feminist Economics*, n°10-(1), pp. 1-29.
- FLAQUER, L., (2000), « Family policy and Welfare State in Southern Europe », Institut de Ciències i Socials, Working Paper n°185, Universitat Autònoma de Barcelona, 15 p.
- GALLAND, O., (2000), « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives, mais resserrées », *Économie et Statistique*, n°337-338, 24 p.
- LIVI BACCI, M., SALVINI, S., (2000), « Trop de famille et trop peu d'enfants : la fécondité en Italie depuis 1960 », *Cahiers Québécois de démographie*, vol 29, n°2, pp. 231-254.
- MCDONALD, P., (1997), « Égalité des sexes, institutions sociales et avenir de la fécondité », in Communication au séminaire *Statut des femmes et dynamiques familiales*, Paris, UNESCO, 24-26 février 1997, pp. 13-34.
- MCDONALD, P., (2000), « Gender equity in theories of fertility transition », *Population and Development Review*, n°3, pp. 427-439.
- TAPINOS, G., (1996), Europe méditerranéenne et changements démographiques : existe t-il une spécificité des pays du Sud ?, Torino, Fondazione Giovanni Agnelli, 92 p.
- TOBIO, C., (2000), « Politiques publiques et stratégies privées : la conciliation vie familiale-vie professionnelle en Espagne », Communication présentée lors du Séminaire Politique Familiale, CNAF, 15 décembre 2000.